

- 1. L'UPA refuse d'abandonner la France aux grandes surfaces - Ils ont dit...**
- 2. Conjoncture - Consultations - Chiffres clés - Focus - Ils ont dit...**
- 3. Economie de proximité - Elections prud'homales Désignations - Focus - Chiffres clés**
- 4. - Les Brèves - L'agenda -**

Ils ont dit...

Extraits de la lettre du 4 juin 2008 du Président Pierre Martin adressée aux députés concernant le projet de loi de modernisation de l'économie.

«...ce texte [...] est une mascarade à la fois à l'encontre des petites entreprises que l'on sacrifie progressivement aux ambitions de la grande distribution et à l'encontre des consommateurs à qui l'on fait croire que l'augmentation de son pouvoir d'achat passe nécessairement par l'implantation de grandes surfaces sur notre territoire.

[...] la réforme de l'urbanisme commercial que vous propose de voter le Gouvernement est la porte ouverte à l'installation du toujours plus de grandes surfaces, du toujours plus de hard discount. Ces derniers vont coloniser les périphéries des villes tandis que les centres-villes se vident.

[...] Si la grande distribution est à même de s'organiser, avec leurs salariés, pour ouvrir sept jours sur sept, les artisans et commerçants indépendants, qui emploient en moyenne 4 à 5 salariés, se retrouveraient dans l'incapacité de le faire. A terme, des milliers d'emplois seraient détruits inutilement dans l'économie de proximité. »

L'UPA refuse d'abandonner la France aux grandes surfaces

La France qui se lève tôt commence à se demander si elle ne ferait pas mieux de rester couchée. Alors que les artisans contribuent inlassablement à la création de richesse et d'emplois, l'UPA a tenu à réagir face à la série d'initiatives récentes menaçant l'activité de leurs entreprises. En effet, après la loi Chatel autorisant l'ouverture des magasins d'ameublement le dimanche, les députés ont eu à examiner le projet de loi de modernisation de l'économie favorisant l'implantation des grandes surfaces... et déjà se profile la proposition de loi du député Richard Mallié proposant d'expérimenter l'ouverture des commerces le dimanche dans neuf départements français. Si l'on ajoute les difficultés liées à l'augmentation continue des prix des carburants, les artisans, commerçants et tous les acteurs de l'économie de proximité ont de vraies raisons de s'opposer au sort qu'on veut leur faire par petites touches législatives successives. L'UPA, fidèle à son principe d'équilibre entre les différentes formes de commerce, a dénoncé l'accumulation de mesures destinées à la grande distribution, néfastes pour l'artisanat et le commerce de proximité, mais surtout pour les consommateurs. Le législateur compte sur la multiplication des grandes surfaces commerciales pour améliorer le pouvoir d'achat ; il se trompe. 20 millions de m²

supplémentaires de grandes surfaces ont été accordés ces 10 dernières années au point que la France détient le record européen de m² de grandes surfaces, et pourtant les prix dans les grandes enseignes françaises sont parmi les plus élevés d'Europe. Le législateur compte aussi sur une généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche pour accroître l'activité économique et créer des emplois ; il se trompe également. Les Français ne dépenseront pas plus parce que les magasins seront ouverts le dimanche. En outre, la grande distribution emploie trois fois moins de personnel que l'artisanat et le commerce de proximité, à chiffre d'affaires égal. Enfin, l'UPA a rappelé que l'impact de ces mesures allait bien au-delà des questions de concurrence et de pouvoir d'achat. Qualité de vie, variété de l'offre, temps sociaux, sécurité des biens, environnement, lien social, aménagement des territoires, sont autant de sujets justifiant un vrai débat de société auquel chaque Français doit pouvoir participer. En conséquence, et dans un premier temps, l'UPA a appelé les parlementaires à amender le projet de loi de modernisation de l'économie, à rejeter la proposition de loi Mallié relative au repos dominical et à engager une réflexion sur la façon de soutenir et développer l'économie de proximité.

Ils ont dit...

Extraits des propos du ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité, Xavier Bertrand sur l'antenne de RMC le lundi 9 juin

« Nous voulons une négociation complémentaire parce que je ne me satisfais pas de la situation actuelle où 4 millions de salariés n'ont personne pour les représenter et pour parler en leur nom. Je ne veux aucun vide juridique, je ne veux aucune entreprise où il ne peut pas y avoir de dialogue social ».

Extraits de la déclaration de Xavier Bertrand dans le cadre de l'examen du projet de loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail par la Commission nationale de la négociation collective le 11 juin 2008 :

« Le projet de loi comporte une disposition encadrant le financement du dialogue social à travers une contribution des entreprises prévue par accord. Il s'agit des accords déclinant l'accord de décembre 2001 sur le financement du dialogue social dans l'artisanat.

[...] Ces accords ont donc vocation à être étendus dans ces nouvelles limites légales après l'entrée en vigueur de la loi, dans le courant de l'année 2009 ».

Chiffres clés

Le 23 mai 2008, le cours du pétrole a atteint le niveau record de 130 dollars le baril, soit un doublement du prix en une année.

Depuis 2001, le cours du baril de pétrole Brent a été multiplié par cinq en dollars et par trois en euros.

Selon les catégories de carburants, les prix à la pompe ont augmenté diversement depuis 2001 : +44% pour le Super sans plomb 95 ; +81% pour le Gazole ; +150% pour le Fioul.

Au final, à la pompe, les taxes représentent 49 % du prix du litre de Gazole et 60% du prix du litre de Sans Plomb 95.

L'UPA souscrit pleinement au projet de loi sur la démocratie sociale et le temps de travail

Consultée le 11 juin par la Commission nationale de la négociation collective, chargée d'émettre un avis sur le projet de loi portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, l'UPA a exprimé* son plein soutien au projet pour au moins trois raisons. D'une part, le texte tend à conforter la pratique du dialogue social en renforçant la représentativité et donc la légitimité des organisations syndicales de salariés. D'autre part, la future loi devrait permettre notamment par la négociation dans les branches professionnelles d'adapter la réglementation sur le temps de travail aux besoins des entreprises et aux attentes des salariés. Surtout, le législateur prévoit enfin d'organiser le dialogue social dans les petites entreprises. De fait, les entreprises qui emploient moins de 10 salariés ne sont pas dimensionnées pour développer la négociation en interne entre l'employeur et les salariés ; le seul moyen est d'organiser ce dialogue de manière collective et en mutualisant le financement. C'est la solution développée par l'agriculture dès 1992, promue par l'UPA depuis 2001 et entérinée dans le

projet de loi sur la démocratie sociale (article 8). Les artisans doivent savoir que le financement du dialogue social dans l'artisanat** ne coûtera pas plus cher, loin s'en faut, que le financement des relations sociales dans les grandes entreprises. Il permettra enfin de mettre en place des solutions adaptées aux petites entreprises plutôt que d'imposer à ces entreprises des normes élaborées pour les plus grandes. En outre, le projet de loi a l'avantage de déterminer un financement clair et transparent du dialogue social dans les petites entreprises, excluant toute dérive vers des modes de financement occultes. Ainsi, alors que le Gouvernement a pris en compte les attentes des petites entreprises, l'UPA ne peut que souscrire au projet de loi présenté en Commission nationale de la négociation collective.

* L'intervention de l'UPA à la Commission nationale de la négociation collective peut être consultée en page d'accueil du site upa.fr, rubrique "Déclarations".

** L'accord pour le développement du dialogue social dans l'artisanat signé par l'UPA et les cinq syndicats de salariés le 12 décembre 2001 prévoit une contribution de 0,15% sur la masse salariale, soit environ 30 par an et par salarié.

CONJONCTURE**HAUSSE DES PRIX DES CARBURANTS ET DES MATIÈRES PREMIÈRES
La situation impacte fortement les artisans**

La hausse continue des prix des carburants et de nombreuses matières premières pèse chaque jour plus lourdement sur la trésorerie des entreprises artisanales. Toutes les activités du transport (transporteurs routiers, taxis, ambulanciers,...), les activités imposant des déplacements (chantiers du bâtiment) ou générant des livraisons (trai-

teurs, boulangers, fleuristes...), subissent de plein fouet l'augmentation des prix à la pompe. Le niveau de rentabilité d'une majorité des entreprises artisanales est ainsi totalement remis en cause. La situation est d'autant plus préoccupante pour les artisans qui ne sont pas en mesure de répercuter les hausses sur leur prix de vente. Regrettant l'absence d'un compromis européen pour faire face à la flambée des prix des carburants, l'UPA a invité le gouvernement à rechercher rapidement des solutions nationales. C'est d'ailleurs dans cette perspective que l'UPA a décidé d'interroger l'ensemble de ses organisations membres afin d'identifier les activités les plus touchées par ce nouveau choc pétrolier et qu'il conviendra de soutenir prioritairement.

PROPOSITIONS NOVELLI POUR LE COMMERCE DE PROXIMITE

Les réponses ne sont pas à la hauteur des enjeux

A la suite de la conférence de presse du 10 juin au cours de laquelle Hervé Novelli, Secrétaire d'Etat au Commerce, à l'Artisanat, aux PME, au Tourisme et aux Services, a annoncé une série de propositions en direction du commerce de proximité, l'UPA a tenu à réagir. En effet, les mesures annoncées ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne font qu'ajouter au manque de cohérence du gouvernement sur ces sujets. Ainsi, concernant la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, la TACA, la décision de porter à 100 millions d'euros par an au lieu de 80 actuellement les fonds effectivement utilisés à la promotion de ces secteurs, constitue un progrès, mais tellement en deçà des réalités. Pour sa part, l'UPA a demandé que la totalité des ressources issues de la TACA, dont les recettes s'élèvent tout de même à près de 700 millions d'euros par an, soient intégralement affectées au commerce et à l'artisanat. Il est totalement inacceptable que l'essentiel de ces crédits se perde dans les tuyauteries budgétaires et que les acteurs de l'économie de proximité en soient privés. Ces

sommes sont pourtant nécessaires pour engager une réforme globale ambitieuse en faveur de l'économie de proximité, celle que l'UPA appelle de ses vœux et qui doit profiter à l'ensemble de la société. Plus globalement, le dispositif propose un certain nombre de mesures positives comme l'engagement d'une campagne de communication en faveur du commerce, ou la réhabilitation des centres commerciaux dans les zones urbaines sensibles. Mais quelle est la cohérence d'ensemble au moment même où le projet de loi de modernisation de l'économie propose de multiplier les implantations de grandes surfaces, et d'affaiblir du même coup une économie de proximité qui répond aux besoins des Français ? Les mesures pour le commerce de proximité sont-elles là pour soigner les blessures infligées par le projet de loi ? En tout état de cause, et au-delà des mesures annoncées, l'UPA a demandé aux parlementaires de faire preuve de courage dans le cadre de l'examen du projet de loi et de s'opposer aux mesures mettant en péril l'économie de proximité.

ELECTIONS PRUD'HOMALES

Artisans : plus que quelques jours pour vous inscrire !

A la demande de l'UPA et des autres organisations patronales réunies au sein du CLIDE*, la date limite d'inscription sur les listes électorales des élections prud'homales 2008 a été reportée du 6 juin au 20 juin 2008. Tous les employeurs, travailleurs indépendants ou salariés, peuvent encore s'inscrire nombreux sur les listes électorales. Rappelons que l'inscription électorale des employeurs n'est pas automatique comme c'est le cas pour les salariés, mais relève bien d'une démarche volontaire. L'UPA et les autres organisations membres du CLIDE appellent donc les employeurs à s'engager massivement sur les listes afin de préserver la crédibilité et la légitimité de l'institution prud'homale. En faisant res-

pecter le droit du travail, les conseillers prud'hommes, exclusivement composés de juges issus du monde du travail, sont les garants d'une relation juste entre salariés et employeurs. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site : prudhommes.gouv.fr.

* CLIDE : Comité de liaison des décideurs économiques, composé des organisations suivantes : CGPME, FNSEA, MEDEF, UNAPL, UPA.



Désignations

UPA LANGUEDOC-ROUSSILLON
José Tebar, CAPEB
succède à la présidence à
Jean-Louis Pages, CGAD.

Focus

Selon le baromètre BVA - BFM - La Tribune - The Phone House de juin 2008, les Français ne sont pas du tout convaincus par l'idée selon laquelle la multiplication des grandes surfaces commerciales devrait améliorer le pouvoir d'achat. Au contraire, ils sont même davantage (34%) à estimer que l'augmentation du nombre de grandes surfaces aurait des conséquences négatives sur le niveau des prix.

Toujours selon ce même sondage, si une très nette majorité des Français (61%) pense que le développement des grandes surfaces aura des conséquences négatives sur la présence des commerces de proximité en centre-ville, ils ne sont en revanche que 30% à considérer que cela pourrait améliorer la situation du chômage.

Chiffres clés

En date du 5 juin 2007, seulement 350.000 employeurs étaient inscrits sur les listes électorales des élections prud'homales, sur un potentiel de 2,8 millions de chefs d'entreprise, selon le ministère du Travail. Ce chiffre est très en dessous des 750.000 employeurs inscrits pour voter en 2002.

En 2002, le taux de participation est tombé à 32% parmi les salariés (66% en 1979) et à 20% parmi les employeurs.

Les électeurs sont appelés à élire 14 600 conseillers, représentant pour moitié les syndicats, pour l'autre les organisations patronales.

Baisse des ventes de produits alimentaires dans les grandes surfaces

Pour la première fois en France, selon une étude réalisée par la société d'études IRI, les ventes de produits alimentaires ont baissé dans les grandes surfaces au premier trimestre 2008. Après une première baisse de 0,6 % en janvier (par rapport à janvier 2007), puis de 0,7 % en février et de 1,8 % en mars, les ventes ont reculé de 4,1 % en avril dans les hypers et supermarchés. Toujours selon cette étude, l'explication n'est pas à chercher dans l'augmentation des prix, mais plutôt dans « *la prise de conscience depuis quelques semaines, du poids des dépenses de carburant dans le budget des ménages* ». Il n'en demeure pas moins une augmentation des prix des produits alimentaires en supermarchés et hypermarchés, de 5,1 % et 4,8 % respectivement.

Lancement du site internet de la présidence française de l'Union européenne

Le site de la présidence française du Conseil de l'Union européenne est accessible à l'adresse www.ue2008.fr. Il s'agit à ce stade d'une version partielle du site. Celui-ci sera totalement ouvert le 1^{er} juillet 2008. Mais dès à présent, vous pouvez consulter le calendrier prévisionnel du second semestre 2008 ainsi que le calendrier des événements pour le mois de juillet. Ce site se veut être le principal vecteur d'information et de communication de la présidence française de l'Union européenne.

CNPA : nouveau contingent, nouveau président

Un accord paritaire dans les services de l'automobile (garages, loueurs, auto-écoles...) prévoit de relever de 182 à 220 heures par an le contingent d'heures supplémentaires à partir de 2009, a indiqué le Conseil national des professions de l'automobile -CNPA-, qui vient d'élire son nouveau Président National, Patrick Bailly. L'accord prévoit également, dans le cadre des possibilités légales actuelles, d'instituer un système d'heures choisies, qui permettra à chaque salarié, s'il le souhaite et en accord avec son employeur, d'accomplir des heures supplémentaires au-delà du nouveau contingent de 220 heures. Ces heures seront majorées de 30% au lieu des 25% légaux. Rappelons que le Président de la Branche nationale de l'artisanat du CNPA, Francis Davoust, siège au Conseil d'Administration de la CNAMS ainsi qu'au Conseil National de l'UPA.

Artisanat et handball : une histoire qui dure !

Le Conseil d'Administration (UPA - APCM - Etat) du Fonds National de Promotion et de Communication de l'Artisanat a décidé de renouveler le partenariat avec la Fédération Française de Handball pour les quatre prochaines années. L'Artisanat poursuit ainsi son parrainage débuté en septembre 2005 des joueuses et joueurs des équipes de France, seniors, juniors et jeunes, qu'elle accompagnera jusqu'aux Jeux Olympiques de Londres, en 2012. Ce partenariat continuera de procurer, tant à l'Artisanat qu'au handball, de nombreuses opportunités de visibilité accrue et de sensibilisation des plus jeunes. Le renouvellement de ce contrat prendra effet au 1^{er} septembre 2008, au lendemain des Jeux Olympiques où les handballeuses et les handballeurs seront les seuls représentants des sports collectifs français. Le FNPCA est par ailleurs en train de procéder aux derniers réglages de la prochaine grande campagne de communication de l'Artisanat, des détails en seront dévoilés plus amplement dans le prochain numéro de *la Brève*.

L'agenda

10 JUIN

Audition de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à l'Assemblée Nationale par la mission d'information sur la nouvelle répartition de l'offre de soin.

17 JUIN

Audition du Président de l'UPA à l'Assemblée Nationale par le député Jean-Frédéric Poisson, rapporteur du projet de loi sur la démocratie sociale et le temps de travail.

18 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'Administration de l'Union européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises -UEAPME- à Londres.

19 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'Administration du Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise artisanale - FAFCEA-.

25 JUIN

Participation du Président de l'UPA au Conseil d'Administration de l'Institut supérieur des métiers - ISM-.

Participation du Président de l'UPA à la réunion des Secrétaires Généraux des UPA Territoriales.

26 JUIN

Participation du Président de l'UPA à la réunion des Présidents des UPA Territoriales.

Réunion du Conseil National de l'UPA.

27 JUIN

Participation de la Présidente de la Commission sociale de l'UPA à la conférence sociale sur les conditions de travail.

Participation de Pierre Perez, Vice-président de l'UPA aux Rencontres nationales sur la certification professionnelle à Montpellier.

